



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/082

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA
REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES
TECHNICIENS RIVIÈRES ET LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_082-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance
Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.


* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/082

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA
REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES
TECHNICIENS RIVIÈRES ET LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 033-243301264-20190528-2019_082-DE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

Vu le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

Vu le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 – 2024,

Vu la délibération n°2019/26 du 26 mars 2019 portant sur les demandes de subventions pour les postes techniciens rivières, à laquelle la présente délibération se substitue,

Vu la commission environnement en date du 6 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1^{er} janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. Le responsable environnement coordonne les missions du service environnement dont la gestion et l'entretien des cours d'eau. Deux techniciens rivières assurent 50 % de leur temps de travail à la gestion des bassins versants et zones humides.

Les activités régulières des techniciens rivières sont :

- Veille réglementaire,
- Mission de surveillance de l'ensemble des bassins versants du canton de La Brède,
- Suivi des études et travaux sur réhabilitation de la continuité écologique,
- Suivi et réception des chantiers d'entretien et restauration des cours d'eau,
- Participation à l'élaboration du budget, rédaction des marchés d'appel d'offres et demandes de subvention,
- Contacts réguliers avec les partenaires (association de pêche, ONEMA, Fédération départementale de pêche, propriétaires riverains des cours d'eau, IRSTEA, Réserve Naturelle géologique de Saucats La Brède...),
- Assistance technique et veille sur les problématiques d'inondations,
- Travail de communication via l'élaboration de documents à l'attention des administrés ou de réunions publiques.

Les techniciens rivières sont à la disposition des Maires pour les accompagner dans toutes les sollicitations concernant les sujets hydrauliques, piscicole ou réglementaire concernant les cours d'eau et zones humides du territoire.

Le coût de cette mission est estimé au pro rata de l'activité des techniciens sur la mission « gestion des bassins versants » ; soit un coût estimatif comprenant une partie des salaires des deux techniciens rivières et du responsable de service, ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste, à savoir :

- Frais de déplacements,
- Frais de communication,
- Équipement petits matériel hors investissement,
- Frais de formation.

Le lancement de cette opération est proposé dans le cadre des missions à réaliser en 2019. Celles-ci pourraient être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de Gironde et de la région Nouvelle Aquitaine.

Le coût estimatif des dépenses liées aux postes de techniciens rivières est de : 60 000 € HT

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. Il pourrait être



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/082

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA
REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES
TECHNICIENS RIVIÈRES ET LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES**

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 033-243301264-20190528-2019_082-DE

subventionné par le biais du dispositif « aide à la gestion des milieux aquatiques ».

Le montant de l'aide est plafonné à 20 %, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 10 320 € au titre du projet.

De la même manière, la CCM pourra solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui, dans son 11ème plan alloue des financements pour ce type de projet. Le montant de l'aide est plafonné à 40 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 24 000 €.

La Région Nouvelle Aquitaine aide à la gestion des milieux aquatiques via sa politique d'accompagnement des collectivités en vue de la préservation et restauration de la ressource en eau et milieux aquatiques. Axe 1 : mesure Garantir une gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques, action 1.B : Promouvoir les outils opérationnels conduits à l'échelle de territoires hydrographiques cohérents...

Le montant de l'aide est plafonné à 20 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 12 000 €.

	Dépenses fonctionnement HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Salaire des techniciens rivières (+ frais divers)	60 000€	20 % (-CDS) 20 % 40 %	10 320 € 12 000 € 24 000 € 13 680 €	Département 33 Région N-A Agence de l'Eau CCM

Pour assurer leurs missions, les techniciens rivières ont besoin d'équipement en matériels éligibles aux dépenses d'investissement. En 2019, la CCM souhaite équiper ses techniciens de :

- Une tablette numérique permettant d'assurer le travail de géo-référencement directement sur le terrain. Le coût estimatif est de 500 € HT,
- Un drone, permettant d'assurer dans de meilleures conditions la surveillance des milieux aquatiques. Le coût estimatif est de 1 667 € HT

Pour assurer la promotion des actions du service, il est prévu :

- La réalisation d'une vidéo documentaire en lien avec la biodiversité et les milieux aquatiques.

Le coût estimatif est de 4 167 € HT

Le coût estimatif total des équipements et de promotion des actions de communication s'élève à 6 333 € HT.

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. Il pourrait être subventionné par le biais du dispositif « aide à la gestion des milieux aquatiques ».

Le montant de l'aide est plafonné à 20 %, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 1089 € au titre du projet.

De la même manière, la CCM pourra solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui, dans son 11ème plan alloue des financements pour ce type de projet. Le montant de l'aide est plafonné à 40 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 2 533 €.

La Région Nouvelle Aquitaine aide à la gestion des milieux aquatiques via sa politique d'accompagnement des collectivités en vue de la préservation et restauration de la ressource en eau et milieux aquatiques. Axe 1 : mesure Garantir une gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques, action 1.B : Promouvoir les outils opérationnels conduits à l'échelle de territoires hydrographiques cohérents...



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/082

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT A LA
REGION ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LES POSTES
TECHNICIENS RIVIÈRES ET LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES**

Le montant de l'aide est plafonné à 20 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 1 266 €.

	Dépenses d'investissement HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Équipements technique + communication	6 333 €	20 % (-CDS) 20 % 40 %	1 089 € 1 266 € 2 533 € 1 445 €	Département 33 Région N-A Agence de l'Eau CCM

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département, l'Agence de l'eau et la Région Nouvelle Aquitaine, afin d'obtenir des subventions pour financer les postes de techniciens rivières ainsi que l'équipement du service environnement,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement